

**REUNION DU LUNDI 02 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze, le 02 juin à 09 heures 35, les membres du Conseil général de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Christian MANABLE, président du Conseil général.

**ETAIENT PRESENTS** : M. JEROME BIGNON, M. PIERRE BOULANGER, M. MICHEL BOULOGNE, M. STEPHANE BRUNEL, M. JEAN-CLAUDE BUISINE, M. DOMINIQUE CAMUS, M. CLAUDE CHAIDRON, M. PHILIPPE CHEVAL, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DEMAISON, M. PASCAL DEMARTHE, M. DANIEL DESTRUEL, M. MARC DEWAELE, M. DANIEL DUBOIS, MME BRIGITTE FOURE, M. CLAUDE JACOB, M. OLIVIER JARDE, M. GREGORY LABILLE, M. FRANCIS LEC, M. REGIS LECUYER, MME CHRISTINE LEFEVRE, M. DAVID LEFEVRE, MME BRIGITTE LEROY-LHOMME, M. PIERRE LINEATTE, M. JEAN-CHRISTOPHE LORIC, M. NICOLAS LOTTIN, M. EMMANUEL MAQUET, M. GILBERT MATHON, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. PAUL PILOT, M. DOMINIQUE PROYART, MME CATHERINE QUIGNON, M. LAURENT SOMON, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. JOSE SUEUR, M. JEAN-PIERRE TETU, M. CHRISTIAN VLAEMINCK, M. JEAN-LOUIS WADOUX

**EXCUSES:** M. MARCEL GUYOT, M. JANNICK LEFEUVRE, M. RENE LOGNON, M. GERALD MAISSE, M. JEAN-PAUL NIGAUT, MME SARAH THUILLIEZ

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2014 est adopté.

En ouverture de session, M. le Président revient sur les résultats des élections européennes du dimanche 25 mai 2014 et indique que l'arrivée du Front National en tête des suffrages est l'expression de l'idée que se font nos concitoyens de l'Union Européenne et de la politique en général. Il estime, dès lors, que chaque responsable politique en porte une part de responsabilité.

M. le Président indique que deux rapports sont soumis au vote de l'Assemblée lors de cette session. Le premier rapport tire les conséquences de la démission de Mme DEMAISON du poste de quatrième vice-présidente. Le second rapport propose une modification du nombre des commissaires au sein des 2<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> commissions.

M. le Président tient à effectuer un point d'actualité concernant la réforme des collectivités territoriales annoncée par le Président de la République et le Premier ministre même si le projet de loi sera mieux connu d'ici à la prochaine session de fin juin.

Il souligne que le Président et le Premier ministre semblent mettre un terme à la succession des réformes contradictoires concernant les collectivités territoriales où les Départements étaient tantôt renforcés, tantôt disparaissaient et où la clause de compétence générale était tantôt rétablie, tantôt retirée. M. le Président dénonce le caractère fort brutal de l'annonce d'une réforme dont on ne connaît pas encore les contours exacts.

M. le Président affirme sa volonté de s'engager dans le débat de la réforme territoriale en portant la défense de la sauvegarde des valeurs de proximité et de dynamisme qui caractérisent les actions du Département. Il tient toutefois à en souligner les trois grandes idées de cette réforme qui s'apparente à un « big bang » de l'organisation territoriale de la République. Les deux premières sont le renforcement des Régions et des Communautés de Communes. Pour ces dernières, l'adaptation du territoire aux bassins de vie et à un seuil minimum de 10 000 à 40 000 habitants s'accompagnerait d'un renforcement des compétences transférées par les communes.

La dernière annonce du Gouvernement a fait le « buzz » ces dernières semaines, c'est la disparition des Départements. M. le Président rappelle que la fin des Conseils généraux ne signifie pas la fin de l'échelon départemental qui restera un territoire pertinent de l'administration décentralisée de la République.

M. le Président réaffirme son attachement à la préservation des solidarités dont le Département a toujours été garant au travers de ses politiques sociales de proximité. Il juge que la simple gestion des allocations individuelles de solidarités que sont le RSA, l'APA et la PCH, a vocation à rejoindre le giron de l'Etat social. Il rappelle que cette position est celle qu'il a défendue dans la bataille pour le financement de ces allocations par la solidarité nationale car l'organisation actuelle porte un risque de rupture de l'égalité entre les citoyens.

A contrario, M. le Président juge essentiel que le travail social, assuré par les agents du Département, continue à être mené au plus proche des citoyens pour que tous puissent accéder à leurs droits. Si les prestations sociales doivent être l'objet de politiques nationales, leur mise en œuvre et l'aide aux familles en difficulté doivent rester une préoccupation locale.

Revenant sur les politiques à destination des territoires, M. le Président estime que les actions menées depuis 2008 permettent d'esquisser une définition assez précise de ce qu'est la solidarité territoriale : une solidarité de proximité, pragmatique et efficiente. Il souhaite que ces solidarités territoriales soient préservées pour que le Département continue à travailler avec les Communautés de Communes pour un développement territorial harmonieux, comme cela est le cas avec le Grand Projet Vallée de Somme.

M. PILOT donne lecture de la motion et du vœu déposés.

M. DUBOIS rappelle qu'il avait alerté M. le Président et l'ensemble de ses collègues sur l'annonce imminente d'une réforme des collectivités territoriales préconisant la suppression des Conseils généraux lors de la session consacrée au vote du budget primitif, et revient ensuite sur ce qu'il considère comme une lourde défaite du Parti Socialiste aux élections européennes. Il voit dans les derniers résultats électoraux en faveur du Front National l'expression par les électeurs Samariens de trois sentiments : l'abandon, l'insécurité et le désespoir intimement liés aux politiques européennes. Il juge aujourd'hui important de défendre les valeurs du Département pour le développement du territoire et la défense des territoires ruraux.

M. DUBOIS qualifie les déclarations récentes du Président de la République et de son Premier ministre confirmant le projet de réforme territoriale de « volte-face » et rappelle avoir déposé pour la présente session un vœu à ce sujet qui dénonce la mise à mort programmée des Conseils généraux. Après avoir donné lecture d'un sondage démontrant que 71% de la population fait confiance à son conseiller général et son maire, il juge que la disparition des Conseils généraux fera naître un nouveau sentiment d'abandon et de désespoir dans la population. Puis, M. DUBOIS dénonce d'une part, le retour du jacobinisme au travers de cette réforme et d'autre part, le passage de ce sujet majeur au Parlement en procédure législative accélérée alors qu'il aurait été indispensable de prendre le temps du débat. Après s'être défendu de toute opposition stérile, il se dit favorable à une réforme des collectivités territoriales qui tienne compte des attentes locales et qui prenne pleinement en considération les politiques de proximité. Il émet en outre une réserve sur les économies envisagées en matière de fonctionnement.

M. DUBOIS poursuit son propos en rappelant que le rapport sur la réforme des collectivités des sénateurs Krattinger et Raffarin avait mis en évidence que cette réforme, pour ne pas être « boiteuse », rend également nécessaire une réforme de l'État, une clarification des compétences et des moyens d'agir.

En conclusion, M. DUBOIS indique que le vœu déposé ne constitue pas une réponse mais une alerte dans la mesure où des annonces du Président de la République sont prévues sous peu.

M. le Président se réjouit des propos de M. DUBOIS en rappelant qu'au-delà du caractère brutal de l'annonce de cette réforme, se joue l'avenir des politiques de proximité et que l'objectif de cette réorganisation doit rester la mise en œuvre de politiques toujours plus efficaces sur le terrain. Il souligne la nécessité d'être vigilant sur la capacité d'adaptation entre le milieu rural et le milieu urbain. Revenant sur le sondage dont faisait état M. DUBOIS, M. le Président donne lecture à son tour d'un sondage donnant 75% des français favorables à la disparition des Conseils généraux. Puis, il estime qu'il est nécessaire d'accepter le débat sur la réforme territoriale et d'y faire entendre sa voix.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. LOGNON pour Mme QUIGNON, M. MAISSE pour M. CHAIDRON, M. NIGAUT pour M. MANABLE, Mme THUILLIEZ pour M. PIOT, M. JACOB pour M. LINEATTE.

**14.1.21 - COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE, M. Christian MANABLE, président, rapporteur, conclusions adoptées.**

Aucune observation n'étant formulée sur la proposition de compléter la composition de la commission permanente, cette proposition est adoptée à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » ne prenant pas part au vote.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. BOULANGER pour M. SUEUR, M. LEFEUVRE pour M. CAMUS, Mme FOURE pour M. DUBOIS.

M. le Président demande à ses collègues intéressés de faire acte de candidature dans l'heure qui suit pour le poste vacant de 4<sup>ème</sup> vice-président et d'autre part pour celui qui sera vacant, de membre de la Commission Permanente.

Avant de suspendre la séance, M. le Président indique qu'une valisette « Club Climat » de sensibilisation au changement climatique dans la Somme sera remise à l'ensemble de ses collègues pendant la suspension.

*(La séance suspendue à 10h15 est reprise à 11h24).*

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. MAISSE pour M. PROYART, M. CHAIDRON pour Mme DEMAISON.

Après avoir constaté qu'un seul acte de candidature par poste à pourvoir à la commission permanente a été déposé, à savoir : M. PROYART pour le poste de 4<sup>ème</sup> Vice-président et Mme DEMAISON comme membre de la commission permanente, M. le Président donne lecture des nominations qui prennent effet immédiatement en application de l'article L3122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales : M. PROYART est nommé 4<sup>ème</sup> vice-président, et Mme DEMAISON est nommée 9<sup>ème</sup> membre de la commission permanente.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. STOTER pour M. BRUNEL.

**14.1.22 - FORMATION DES COMMISSIONS REGLEMENTAIRES, M. Christian MANABLE, président, rapporteur, conclusions adoptées.**

La proposition de modification du nombre de conseillers généraux par commission réglementaire est adoptée à l'unanimité. M. le Président annonce donc que la deuxième commission se composera de neuf membres et la cinquième commission de sept membres.

Pour une pleine information de l'Assemblée, M. le Président annonce que Mme QUIGNON a fait part de son souhait de rejoindre la 2<sup>ème</sup> commission et sera titulaire d'une délégation de fonction pour les sujets relatifs à l'Autonomie et que M. PROYART souhaite être membre de la 6<sup>ème</sup> commission et sera titulaire d'une délégation de fonction dans le domaine des TPE, de l'artisanat, du commerce, de la création et de la transmission d'entreprises. Il précise que l'ensemble de ces modifications entreront en vigueur le 25 juin prochain et qu'il appartient aux commissions de se réunir pour modifier, si besoin, la composition de leur bureau.

**14.1.23 - MOTION « REFORME TERRITORIALE » PROPOSEE PAR M. LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL, M. Francis LEC, président, rapporteur.**

Après avoir résumé les grandes orientations de cette motion dénonçant la brutalité de la forme et soulevant plusieurs questions sur l'avenir des missions des Départements, M. le Président la soumet au vote.

Il est procédé à un vote, la motion est adoptée à la majorité les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LORIC votant contre, M. LOTTIN s'abstenant.

**14.1.24 - VŒU « POUR UNE REFORME DES COLLECTIVITES RESPECTUEUSE DE NOS DIVERSITES TERRITORIALES » DEPOSE PAR LE GROUPE « CENTRE ET INDEPENDANTS », M. Francis LEC, président, rapporteur.**

M. DUBOIS dénonce le flou entretenu par le Gouvernement sur la réforme des collectivités territoriales et rappelle que le Président de la République est le garant de l'unité du pays. Il juge en outre l'annonce brutale et mal étayée au vu des enjeux qu'elle induit. M. DUBOIS ne se dit pas opposé à une refonte de l'organisation territoriale mais estime qu'il existe un certain nombre d'attendus comme une réforme de l'Etat.

M. DUBOIS souligne enfin la forte capacité des Départements à mettre en œuvre leurs compétences en toute transparence, et pose la question de la fiscalité qui découlera de cette nouvelle organisation territoriale. Il juge qu'une réponse globale doit être apportée sur ces points avant toute réforme.

M. LECUYER après avoir annoncé qu'il ne participerait pas au vote sur ce vœu, indique qu'il n'est pas opposé à cette réforme mais se dit gêné de la contradiction entre les propos du Président de la République et du Premier ministre qui, selon lui, confondent vitesse et précipitation rendant leur démarche peu lisible pour les concitoyens et alimentent ainsi l'exaspération. Il juge que les politiques n'ont pas fait assez preuve de pédagogie en la matière.

M. BIGNON dit rejoindre le vœu déposé par le groupe « Centre et Indépendants » en raison de l'absence de cohérence de la politique territoriale menée par le Président de la République marquée par des « volte-face » permanentes. Il forme le souhait, devant les évolutions qui seront annoncées demain, d'un maintien de la proximité et du respect de l'identité des territoires.

Soulignant la nécessité d'accroître l'efficacité des politiques départementales, il fait sienne la phrase de M. DINET utilisée antérieurement par M. le Président : « on ne veut pas faire plus, on ne vaut pas faire moins, on veut faire mieux ensemble ». Puis, M. BIGNON souligne qu'il est nécessaire de faire preuve d'intelligence : les problématiques des territoires urbains et ruraux ne peuvent être réglés de la même façon. Il s'appuie sur l'exemple des neuf collectivités d'Outre-Mer françaises dont aucune n'a le même statut. En conclusion M. BIGNON indique que le groupe « UMP et apparentés » votera pour le vœu.

M. le Président estime que la motion et le vœu présentés ce jour présentent de nombreux points communs et qu'une synthèse aurait pu en être effectuée. Toutefois M. le Président ne peut cautionner les attaques visant M. le Président de la République contenues dans le vœu. Il indique qu'il votera contre ce vœu et appelle les élus de la majorité à voter contre.

Il est procédé à un vote, le vœu est rejeté, les groupes « UMP et apparentés », « Centre et Indépendants » et « Avenir en Somme » votant pour, MM. LOTTIN, BOULOGNE, CHAIDRON et Mme DEMAISON s'abstenant, es groupes « Somme à Gauche » et « Front de Gauche, PCF et apparentés » votant contre, et M. LECUYER ne prenant pas part au vote.

M. le Président lève la séance.

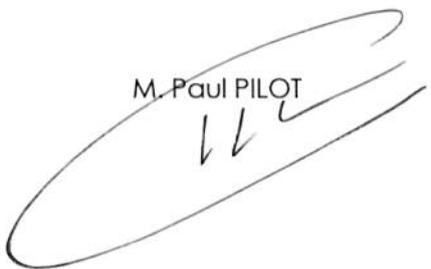
(La séance est levée à 11 h 54)

.....

LE PRESIDENT,

  
M. Christian MANABLE.

LE SECRETAIRE,

  
M. Paul PILOT